

**COMITE SYNDICAL DU 15 AVRIL 2021 - 14H00**

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à quatorze heures, le Comité syndical régulièrement convoqué en date du 7 avril 2021, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, compte tenu de l'état d'urgence sanitaire (article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020), sous la présidence de Madame Jacqueline BOUYAC, Présidente.

Nombre de délégués

En exercice : 45

Présents (mini 23) : 28

**Quorum atteint**

Nombre de voix

En exercice : 117

Présentes : 70

Exprimées par pouvoirs : 23

**Total : 93**

**Délégués présents :**

**2 représentants du Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur (porteurs chacun de 9 voix) :** Louis BISCARRAT, Jacqueline BOUYAC

**2 représentants du Conseil Départemental de Vaucluse (porteurs chacun de 9 voix) :** Christian MOUNIER, Max RASPAIL

**3 représentants des EPCI (porteurs chacun de 1 voix) :** Corinne FREYCHET, Jean-Pierre LARGUIER, Jérôme BOULETIN

**5 représentants des communes du Conseil de Massif (porteurs chacun de 3 voix) :** Alain CONSTANT (Bedoin), Michel JOUVE (Flassan), Frédéric TENON (Malaucène), Jean-Pierre RANCHON (Sault), Thierry THIBAUD (Savoillans)

**15 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :** Serge ANDRIEU (Carpentras), Jean-Pierre BRAQUET (Suppléant Caromb), Serge SAES (Crillon le Brave), Alexandre ROUX (Entrechaux), Catherine PAFFENHOFF (Faucon), Ghislain ROUX (Malemort du Comtat), Sonia JACOBEE (Modène), Aurélie DEVEZE (Suppléante Pernes les Fontaines), Danielle GATIGNOL (Puyméras), Agnès AUBERT (Saint Christol d'Albion), Geneviève ROUVIER (Saint Hippolyte le Graveyron), Bruno ROVELLI (Saint Trinit), Jean-Christophe CAMP (Vaison la Romaine), Philippe ARMENGOL (Velleron), Dominique PLANCHER (Venasque), Frédéric ROUET (Villes sur Auzon)

**Délégués excusés ayant donné pouvoir :** Bénédicte MARTIN à Jacqueline BOUYAC, Michel BISSIERE à Jacqueline BOUYAC, Francis JOUVE (Aurel) à Jean-Pierre RANCHON (Sault), Florence BERTRAND (Crestet) à Alexandre ROUX (Entrechaux), Sandrine RAYMOND LUCARINI (Saint Pierre de Vassols) à Sonia JACOBEE (Modène)

**Membres associés à voix consultative :** Jean-François SAMIE (France Nature Environnement), Bernard MONDON (Les Carnets du Ventoux), Jean-Marc GRUSELLE (Chambre du Commerce et d'Industrie de Vaucluse)

**Participaient également à la réunion :** Thierry AUBERT (CMA Vaucluse), Ken REYNA (Directeur du PNR Mont-Ventoux), Virginie RASPAIL, Catherine FAYOT, Odile SIGNORET (PNR Mont-Ventoux), Carole TOUTAIN (Conseil Départemental de Vaucluse), Sébastien NINON (Région Sud PACA)

**Excusés/Absents :** Xavier BERNARD (Conseil départemental), Roland RUEGG (Brantes), Eric MASSOT (Saint Léger du Ventoux), Siegfried BIELLE (Aubignan), Jérôme POITEVIN (Blauvac), Gilles GRILLET (Le Barroux), François ILLE (Le Beaucet), Louis BONNET (Mazan), Jean-Marc TESTE (Méthamis), Alain GABERT (Monieux), Thibault DEMOULIN (Mormoiron), Gilles VEVE (Saint Didier), Catherine CLOTA (Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Vaucluse), Georgia LAMBERTIN (Chambre d'agriculture de Vaucluse), Edmond ROLLAND (Fédération départementale des Chasseurs)

**Secrétaire de séance :** Alexandre ROUX (Entrechaux) est nommé secrétaire de séance.

### DUREE D'AMORTISSEMENT DES STATIONS DE LAVAGE/GONFLAGE VELOS/VTT

Conformément à l'article L.2321-2 27° du CGCT, les dotations aux amortissements constituent des dépenses obligatoires pour les communes ou les groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants et pour leurs établissements publics.

L'amortissement est une technique permettant de constater comptablement la dépréciation d'un bien sur sa durée probable de vie et de dégager une ressource destinée à son renouvellement. La constatation de l'amortissement des immobilisations constitue une opération d'ordre budgétaire permettant de générer un crédit en recette d'investissement et un débit en dépenses de fonctionnement.

L'article R.2321-1 du CGCT précise les immobilisations concernées par ce dispositif et précise que les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées, hormis les exceptions citées, pour chaque bien ou chaque catégorie de biens.

La délibération du Comité syndical du 27 avril 2004 fixant les modalités d'amortissement des immobilisations nécessite d'être complétée pour certaines catégories de biens, afin de respecter l'obligation d'amortissement telle que définie dans le CGCT.

L'assemblée est invitée à délibérer sur l'amortissement des stations de lavage gonflage des vélos/VTT qui devraient être cédées au terme de leur amortissement aux communes sur lesquelles elles ont été installées.

Il est noté que ces stations ont fait l'objet d'une subvention du département qui est qualifiée de subvention transférable et dont la reprise au compte de résultat permet d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements des biens acquis.

Désignation	Compte concerné	Proposition
Stations de lavages gonflages (matériel et outillage technique)	2157	3 ans

Le Comité,

Oùï, l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

Soit : Membres en exercice : 45 - Présents : 28 - Pouvoirs : 5 - Votants : 33

Suffrages exprimés : Pour : 93 - Abstention : 0 - Contre : 0

- ADOPTE Le présent rapport,

- AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes les pièces subséquentes.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

La Présidente du Parc naturel régional du Mont-Ventoux

Conseillère Régionale

Jacqueline BOUYAC

